



C'est peut-être un détail pour vous... Mais pour nous, ça veut dire beaucoup !

Le 18 février 2022, le 1er Ministre annonçait une extension du Ségur de la santé aux métiers de la filière socio-éducative, y compris dans la fonction publique, soit un complément de traitement indiciaire de 183 euros versé à partir du 1er avril 2022.

Oui, mais sans NOUS ! la CGT-IP a alors rappelé à notre administration les missions d'accompagnement socio-éducatif des agents du SPIP, missions pleinement reconnues par le code de procédure pénale et par la réforme achevée en 2021.

Lors du dernier arbitrage, nous avons appris que les services du Premier Ministre ne reconnaissaient pas le caractère socio-éducatif des missions des personnels des SPIP, ce qui a pour effet immédiat de les exclure du versement du complément de traitement indiciaire.

Face aux résistances injustes et infondées de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique dans un contexte économique difficile, nous demandons que soit reconnu l'engagement des personnels des SPIP, qui participent à une mission générale de réinsertion.

Aussi, le 05 avril 2022, les personnels du SPIP des Hauts de Seine syndiqués et non syndiqués réunis en Assemblée Générale ont décidé :

- de communiquer auprès des élus de notre département
- d'organiser un petit déjeuner d'information ce jeudi 7 avril 2022.
- de communiquer auprès de l'ensemble des partenaires, institutions et interlocuteurs par la diffusion de ce tract ainsi que par le biais d'un bandeau électronique.
- de participer à une mobilisation massive au niveau national afin que soit reconnue notre appartenance à la filière socio-éducative

Les agents du SPIP 92 demandent que leurs missions et compétences ne soient pas dévoyées et demandent l'octroi de cette prime qui leur revient de droit !

Nanterre le 05 avril 2022